

RECONNAISSANCE DES DANS ET GRADES EQUIVALENTS

Art. 216 du règlement de la CSDGE

GRADE _____ **DISCIPLINE** _____☐**Grade obtenu à l'étranger**Fédération étrangère - grade obtenu
hors du territoire français☐**Grade obtenu en France**

Fédération sur le territoire français

1- PRESENTATION INDIVIDUELLE**Identité****NOM** _____ **PRENOM** _____Adresse _____

Mail _____ Tél _____

Date de naissance ____/____/____ Age ____ ans

☐

Ressortissant étranger titulaire d'un titre de séjour en cours de validité

Nature du document :

☐

Carte de séjour

☐

Carte de résident

☐

Certificat de résident

N° du titre _____ Date de fin de validité ____/____/____

2- EXPERIENCES

Nombre d'années de pratique _____ ans

Grades obtenus**1^{er} Dan/Dang** obtenu le ____/____/____**5^{ème} Dan/Dang** obtenu le ____/____/____**2^{ème} Dan/Dang** obtenu le ____/____/____**6^{ème} Dan/Dang** obtenu le ____/____/____**3^{ème} Dan/Dang** obtenu le ____/____/____**7^{ème} Dan/Dang** obtenu le ____/____/____**4^{ème} Dan/Dang** obtenu le ____/____/____**Enseignement**

Nombre d'années _____ ans

Date début d'enseignement ____/____/____

Diplômes

DAF obtenu le ____/____/____

BEES 1^{er} degré obtenu le ____/____/____

DIF obtenu le ____/____/____

BEES 2^{ème} degré obtenu le ____/____/____

CQP obtenu le ____/____/____

DEJEPS obtenu le ____/____/____

TFP obtenu le ____/____/____

DESJEPS obtenu le ____/____/____

AUTRES obtenu le ____/____/____

GRADE	1 ^{ER} Dan/Dang	2 ^{ème} Dan/Dang	3 ^{ème} Dan/Dang	4 ^{ème} Dan/Dang	5 ^{ème} Dan/Dang	6 ^{ème} Dan/Dang	7 ^{ème} Dan/Dang
Age planché	14 ans	17 ans	21 ans	25 ans	30 ans	40 ans	50 ans
Délai d'activité	3 ans de pratique	2 ans de 1^{er} Dan	3 ans de 2^{ème} Dan	4 ans de 3^{ème} Dan	5 ans de 4^{ème} Dan	6 ans de 5^{ème} Dan	7 ans de 6^{ème} Dan

Motivation de la demande

(Vous pouvez joindre une lettre de motivation plus détaillée)

[illegible]

Article 216 – Reconnaissance des Dans et grades équivalents étrangers

Les Dans et grades équivalents étrangers délivrés par une fédération nationale membre de la WKF et reconnus par la WKF peuvent faire l'objet d'une reconnaissance par la CSDGE de la FFK.

La fédération nationale doit être reconnue par le Comité National Olympique de son pays, et doit être membre de la Fédération Mondiale de Karaté. Il en est de même pour les fédérations étrangères relevant des disciplines associées.

Pour tout Dan ou grade étranger le candidat doit obligatoirement fournir une attestation officielle de la Fédération étrangère concernée. Cette attestation doit notamment permettre d'identifier le candidat, le grade obtenu et sa date d'obtention. Cette attestation est indispensable afin de permettre au Bureau de la CSDGE de vérifier l'authenticité et la traçabilité du grade avant toute présentation du dossier pour décision à la CSDGE.

Tout candidat à l'obtention d'un Dan ou grade par reconnaissance doit remplir les conditions d'âge et de temps de pratique prévues par le règlement de la CSDGE.

La CSDGE peut exiger que le candidat se soumette à tout ou partie de l'examen d'obtention du Dan ou grade demandé. Le candidat peut se voir attribuer un Dan ou grade inférieur à celui initialement demandé après contrôle des connaissances et/ou savoir-faire correspondant aux règles techniques du règlement de la CSDGE.

Les décisions de la CSDGE relatives à la reconnaissance des Dans et grades sont prises à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés. Le vote a lieu à bulletin secret.

Il ne peut être obtenu plus d'une reconnaissance d'un même Dan ou grade équivalent.

Pièce à joindre au dossier (obligatoirement) :

- Une copie de chaque diplôme de grades obtenus
- Une attestation originale officielle des grades obtenus par la fédération étrangère datant de moins d'un an
- Copie du titre de séjour (en cours de validité)
- Un règlement de 250 euros (chèque à l'ordre de la FFKDA) montant fixé par l'assemblée générale (cf. Modalités financières)

Tout dossier incomplet sera retourné au candidat

Ce dossier, dûment complété et auquel sera joint l'ensemble des justificatifs nécessaires à l'instruction par le bureau élargi de la CSDGE.

Les frais de constitution de dossier s'élèvent à 250 euros montant fixés par l'assemblée générale (cf. modalités financières).

FAIT A _____ LE ____/____/____

Dossier complet à envoyer par courrier postal
secrétariat des grades
39 rue Barbès – 92120 MONTROUGE

Les dossiers transmis par courriel ne sont pas acceptés.

SIGNATURE DU CANDIDAT

Partie réservée à la CSDGE

Commission Spécialisée des Dans et Grades Equivalents

Dossier instruit le ____/____/____

Signature du Président de la CSDGE